

**CADRIN
MAYER**

AVOCATS

"Sous toutes réserves"

Par messenger et par courriel

Rosemère, le 3 août 2007

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse
800, Place Victoria, 2^e étage
bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande de statut d'intervenant de
l'Union des municipalités du Québec
R-3641-2007
N/dossier : 40 117-035

Chère consoeur,

Veillez trouver sous pli l'original ainsi que sept (7) exemplaires de la demande de statut d'intervenant de l'Union des municipalités du Québec dans le cadre du dossier mentionné en rubrique.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, nos salutations les plus distinguées.


Steve Cadrin, avocat

SC/sb

p.j.

c.c. : Me Carolina Rinfret, *Hydro-Québec*

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No : R-3641-2007

HYDRO-QUÉBEC
(ci-après « Transporteur »)

Demanderesse

- et -

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC,
680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal
(Québec) H3A 2M7
(ci-après « UMQ »)

Partie intéressée

DEMANDE DE STATUT D'INTERVENANT
DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
(articles 7 et 8 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*)

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, L'UMQ SOUMET
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. **NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DE L'UMQ**

1. L'UMQ désire intervenir devant la Régie de l'énergie (ci-après « Régie ») dans le cadre des dossiers concernant la « Demande d'autorisation pour acquérir ou construire des immeubles ou des actifs destinés au transport d'électricité au cours de l'année 2008»;
2. Créée en 1919, l'UMQ représente des municipalités de toute taille sises dans toutes les régions du Québec;
3. L'UMQ est le reflet de la mosaïque municipale québécoise constituée des régions, de grandes villes, de villes d'agglomération, de municipalités de centralité, de municipalités rurales, de communautés métropolitaines, de municipalités régionales de comté et de régies inter-municipales;

-2-

4. L'UMQ comprend plus de deux cents membres issus exclusivement du monde municipal qui regroupent près de 80% de la population québécoise et qui gèrent 90% des budgets municipaux québécois;
5. La mission de l'UMQ est de faire valoir les intérêts et de représenter tous et chacun de ses membres auprès des autorités gouvernementales et des diverses instances décisionnelles partout à travers la province;
6. Ses objectifs sont notamment de contribuer au progrès économique et social de ses membres tout en favorisant leur autonomie ainsi que la mise en oeuvre de partenariats souples et variés visant à assurer leur dynamisme et leur performance dans leur gestion des fonds publics;
7. L'UMQ compte parmi ses membres des consommateurs importants dans toutes les classes de tarifs généraux;
8. Devant la Régie, l'intervention de l'UMQ, à titre de représentante du monde municipal, a déjà été reconnue dans divers dossiers portant sur la tarification et les programmes d'Hydro-Québec, à savoir les dossiers R-3606-2006, R-3605-2006, R-3603-2006, R-3584-2005, R-3579-2005, R-3549-2004, phase I et II, R-3541-2004, R-3535-2004, R-3531-2004, R-3492-2002, phase I et II et R-3473-2001;

2. MOTIFS À L'APPUI DE L'INTERVENTION

9. L'UMQ entend analyser les projets d'investissements du Transporteur, pour l'année 2008, dont le coût individuel est inférieur au seuil de 25 M\$ et qui représente un investissement global 716,9 M\$;
 10. L'UMQ entend analyser la stratégie de gestion de la pérennité des actifs de transport proposée par le Transporteur;
 11. Plus particulièrement, l'UMQ entend analyser la stratégie de pérennité et le scénario proposé par le Transporteur pour les investissements 2008 qui reflète une augmentation des activités en maintenance systématique et corrective entraînant des montants additionnels inscrits dans un budget spécifique à cet effet;
- ## **3. CONCLUSIONS RECHERCHÉES**
12. L'UMQ compte intervenir à toutes les étapes du présent dossier dont l'importance est manifeste à plusieurs égards pour la clientèle, notamment pour les motifs énoncés précédemment. Plus particulièrement, l'Intéressée tient à s'assurer:

-3-

- que les investissements prévus pour l'année 2008 dont la demande d'autorisation est déposée au dossier R-3641-2007 et dont les coûts associés totalisent 716,9 M\$ sont bien justifiés;
- que ces investissements, de même que la stratégie de gestion de la pérennité que désire mettre en place le Transporteur, sont nécessaires et ont un impact réel positif sur la fiabilité du réseau de transport et sur la qualité du service;
- que ces investissements ou cette stratégie de gestion de pérennité des actifs n'induisent pas des impacts indus ou discriminatoires sur les tarifs des clients de la charge locale pour les années tarifaires 2008 et suivantes;

4. PRÉSENTATION DE LA PREUVE

13. L'UMQ entend participer activement dans ce dossier, selon les modalités (demandes de renseignements, échanges, audiences, rapports écrits, groupes de travail, etc.) qui seront définies par la Régie;
14. L'Intéressée apportera sa contribution à la présente cause en exprimant les préoccupations, les points de vue et les recommandations de ses membres sur les sujets à aborder et les conclusions recherchées par le Transporteur;
15. L'UMQ a également l'intention de questionner le distributeur sur sa preuve et pourrait présenter une preuve sur l'ensemble des sujets abordés;

5. BUDGET PRÉVISIONNEL

16. Dans le but de respecter le souhait de la Régie, l'UMQ produit son budget prévisionnel pour ce qui est des frais de l'avocat et de ses analystes;
17. Conformément avec l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, l'UMQ demande à la Régie que lui soit remboursé l'ensemble des frais qu'elle devra encourir pour sa participation à titre d'intervenant dans le cadre du présent dossier;

6. COMMUNICATION AVEC L'INTERVENANTE

18. L'UMQ apprécierait que toute communication avec elle en relation avec le présent dossier soit acheminée au procureur soussigné, Me Steve Cadrin, avec une copie adressée à ses analystes, Monsieur Mounir Gouja et Monsieur Louis-renault Rozéfort, aux coordonnées suivantes :

-4-

- **Me Steve Cadrin**
CADRIN MAYER, Avocats
123 boul. Labelle, bureau 101
77A 269 Rosemère (Québec)
Téléphone : (450) 420-2929
Télécopieur : (450) 420-2190
Courriel : scadrin@videotron.ca

- **M. Mounir Gouja**
ENER-MG
7262, rue des vanues
H1S 1Y7 Saint-Léonard (Québec)
Téléphone/Fax : (514) 259-8632
Courriel : ener-mg@sympatico.ca

- **M. Louis Renault Rozéfort**
590, Bord de l'eau,
Laval, (Québec)
H7X 1V1
Téléphone : (450) 689-0992
Courriel : louis_renault@videotron.ca

25. La présente demande d'intervention est bien fondée en faits et en droit.

7. CONCLUSION

POUR CES MOTIFS, L'UMQ DEMANDE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

- D'ACCUEILLIR la demande d'intervention de l'UMQ;

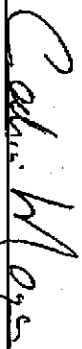
- D'AUTORISER l'UMQ à intervenir dans le cadre du présent dossier et, le cas échéant, présenter une preuve écrite ou testimoniale, incluant une argumentation;

-5-

- **D'AUTORISER** l'UMQ à compléter et/ou à amender la présente demande d'intervention et son budget prévisionnel l'accompagnant;

- **D'ORDONNER** le remboursement de l'ensemble des frais qu'elle devra encourir pour sa participation à titre d'intervenante dans le cadre du présent dossier.

Rosemère, ce 3 août 2007



CADRIN MAYER, Avocats
Procureurs de la partie intéressée UMQ